

Questions orales

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai donné ma réponse la semaine dernière à la suite de la question du député. Je la répète aujourd'hui. Chaque député se sert de l'argent des contribuables quand il envoie le texte de son discours à ses électeurs d'un coin ou de l'autre du Canada. C'est ce qui se fait au parti conservateur, c'est ce qui se fait au Nouveau parti démocratique, et c'est ce que nous faisons.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉSIDENTS DES RÉGIONS DU NORD

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, comme d'habitude à cette époque-ci de l'année, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national au sujet de l'imposition des Canadiens du Nord et des indemnités de séjour dans le Nord. Il a utilisé les termes «équité et justice» et «capacité de payer», l'un des principaux critères qui, dans la loi de l'impôt, sert à établir les différences régionales d'imposition. Le ministre peut-il me dire si l'étude qui a été entreprise il y a quelque temps par son ministère sur les problèmes critiques que pose la différence entre le coût de la vie dans le Nord et le Sud est maintenant terminée? Le ministre a-t-il quelque chose à dire aujourd'hui à la Chambre au sujet de toute politique que le gouvernement pourrait adopter pour remédier à cette grave situation?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Je tiens à lui dire que le moratoire que nous avons établi vaudra jusqu'à la fin de 1981. J'ai annoncé cette décision la veille de la présentation du budget par mon collègue, le ministre des Finances. Des pourparlers ont eu lieu entre divers ministères, dont le ministère des Finances et mon ministère. Je n'ai rien à dire pour le moment au sujet d'une politique éventuelle. Le moratoire sur l'imposition des indemnités de séjour dans le Nord est encore en place et demeurera en place jusqu'à la fin de 1981.

M. Oberle: Il serait évidemment essentiel de consulter des Canadiens du Nord sur une politique gouvernementale éventuelle.

LA LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

M. F. Oberle (Prince George-Peace-River): Madame le Président, je voudrais demander au ministre comment il répondra à la lettre du président du Congrès du travail du Canada, M. McDermott, dans laquelle ce dernier propose au gouvernement de mettre sur pied un groupe d'étude parlementaire ou une commission d'enquête pour étudier la question de la fiscalité dans le Nord. La lettre a également été envoyée au premier ministre, au ministre des Finances et à d'autres. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage d'élargir l'enquête en créant une commission ou un groupe de travail? Sinon, le ministre songe-t-il au moins à consulter les habitants du Nord pour mettre au point un régime qui sera à la fois juste et équitable pour tous les Canadiens?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je me suis déjà entretenu avec un grand nombre d'habitants du Nord suite à l'intervention de mon collègue, le ministre d'État chargé des mines.

Une voix: Qui?

M. Rompkey: J'ai reçu en audience des représentants de l'Association minière du Canada, des représentants des gouvernements des territoires du Nord-Ouest et du Yukon, du syndicat des métallos, de la Fédération canadienne des enseignants ainsi que différents groupes intéressés et naturellement, j'en ai discuté avec mes collègues. Je remercie même le député de nous avoir soumis un mémoire très bien documenté.

Cette question suscite de nombreux échanges. Nous voulons tenir compte de tous les points de vue. Mais en attendant qu'une politique soit établie relativement à cette question, le moratoire continue de s'appliquer.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA SOCIÉTÉ TRIDENT AIRCRAFT CORPORATION—L'APPUI DU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Je voudrais lui rappeler certains engagements que son gouvernement a pris envers une compagnie aéronautique de ma circonscription, à savoir la société Trident Aircraft Corporation de Sydney. Le ministre peut-il nous exposer brièvement les rapports qu'entretient présentement le gouvernement avec cette société en ce qui a trait à l'appui financier qu'il lui accorde et au personnel de soutien?

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je ne possède pas de détails relatifs à cette question à l'esprit. Toutefois, si l'honorable député veut bien m'en laisser le temps, je serai heureux de lui faire rapport à ce sujet demain.

[Traduction]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'espère que le ministre déposera à la Chambre les informations qu'il dit être en train de recueillir.

Le ministre nous fournira-t-il aussi un historique des rapports qu'il y a entre le gouvernement et la compagnie, laquelle était sans nul doute déficitaire au début et dont son parti s'est servi lors des dernières élections pour gagner des votes, manœuvre qui s'est soldée par un échec lamentable?

[Français]

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, je m'inscris en faux contre les affirmations gratuites de l'honorable député. J'aimerais lui dire que, où que ce soit dans ce pays, lorsque le gouvernement a les moyens de venir en aide à des industries canadiennes pour leur permettre de survivre, de conserver des emplois et de développer de nouvelles technologies, nous mettons tout en œuvre pour leur venir en aide. Dans certains cas, malheureusement, nous ne pouvons pas obtenir de succès. Cependant, la magnitude des renseignements demandés par l'honorable député, vous en conviendrez avec moi, madame le Président, ne permettra pas de faire un exposé durant la période des questions orales. Je serai heureux de transmettre au député les renseignements par écrit.